

Délibération n° 2	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action du Groupe de Secours Catastrophe Français à Haïti	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action du Groupe de Secours Catastrophe Français à Haïti

L'ouragan Matthew, l'un des plus violents qu'aient connus les Caraïbes depuis une décennie, s'est abattu le 4 octobre dernier sur Haïti, faisant plusieurs centaines de morts, près d'un millier de personnes atteintes du choléra, et des dégâts considérables au niveau des habitations et des infrastructures.

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), qui est également une organisation de solidarité Internationale, s'est immédiatement mobilisé et fait un appel aux dons, conscients des besoins importants occasionnés par ce drame.

Le GSCF s'engage à fournir le rapport annuel du commissaire aux comptes et le rapport des missions dans le pays à chaque donateur.

La Ville d'Etaples-sur-mer souhaite s'associer à ce mouvement et exprimer sa solidarité aux haïtiens.

Afin d'aider à la poursuite de ces actions, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ au Groupe de Secours Catastrophe Français.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention de 200€ au Groupe de Secours Catastrophe Français

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 – article 6574.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.